

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Direction des Relations avec les Collectivités  
Droit des sols et animation juridique

Affaire suivie par : Laurence MORRIS

Tél.: 04/76/60/34/92

Fax : 04/76/60/32/31

Courriel : laurence.morris@isere.gouv.fr

Références :

Grenoble, le 27 JAN. 2017

Le Préfet,  
à  
Monsieur le Préfet de la Région  
Auvergne Rhône-Alpes  
Direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et  
du logement Auvergne Rhône-Alpes  
Autorité Environnementale  
Service CAEDD/AE  
5 place Jules Ferry  
69453 LYON cedex 06

**Objet : mise en compatibilité du PLU de la commune de Chamrousse– Projet de requalification urbaine et développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Chamrousse**

**P.J : dossier préalable à la déclaration d'utilité publique**

La commune de Chamrousse m'a transmis pour instruction le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique relatif au projet de requalification urbaine et développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin.

Cette déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Chamrousse, il vous appartient d'émettre un avis conformément à l'article L104-6 du code de l'urbanisme.

Après avoir examiné la complétude de ce dossier, je vous le transmets afin que vous puissiez engager son instruction.

D'avance, je vous remercie de votre concours et celui de vos services pour le respect des délais afférents aux procédures applicables à ce dossier.

Le préfet

Pour le Préfet  
et par délégation,

Le Secrétaire général adjoint,  
Secrétaire général par intérim,

**Yves DAREAU**